

Société des officiers de la confédération suisse

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **37 (1892)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Société des Officiers de la Confédération suisse.

La réunion générale des membres de la Société des officiers de la Confédération suisse, aura lieu à Genève les samedi et dimanche 30 et 31 juillet et lundi 1^{er} août 1892.

Le comité d'organisation a été composé comme suit :

a) Comité central de la Société des officiers de la Conféd. suisse :

MM. le colonel-brigadier C. Favre, président du comité central et en même temps président du comité d'organisation ; le lieutenant-colonel Turrettini, vice-président ; le lieutenant-colonel Sarasin, rapporteur ; le major Picot, trésorier ; le capitaine Le Fort, secrétaire.

b) MM. le colonel Coutau ; le colonel de la Rive ; le colonel Pictet - de - Rochemont ; le lieutenant-colonel d'infanterie Rigaud ; le lieutenant-colonel d'artillerie Dufour ; le lieutenant - colonel d'infanterie L. Favre ; le major d'infanterie Vaucher ; le major d'artillerie Burgy ; le major d'infanterie Ador ; le major d'infanterie Fazy ; le major d'administration Breithaupt ; le major d'administration Georg ; le capitaine de justice militaire Lachenal ; le major du génie Cartier, président de la Société militaire du canton de Genève ; le capitaine d'infanterie H. Galopin, vice-président de la Société militaire du canton de Genève ; le capitaine d'infanterie Poulin, trésorier de la Société militaire du canton de Genève ; le capitaine d'artillerie Bellamy, vice-secrétaire de la Société militaire du canton de Genève ; le 1^{er} lieutenant d'infanterie H. Patry, secrétaire de la Société militaire du canton de Genève.

A ce comité d'organisation sont adjoindes les commissions spéciales suivantes présidées par des membres du comité :

Commission des finances. — Président : M. le capitaine H. Galopin.

Commission des logements. — M. le major Breithaupt.

Commission des banquets. — M. le major Georg.

Commission des fêtes et réception. — M. le lieutenant-colonel L. Favre.

Commission de décoration. — M. le major Vaucher.

Commission de police. — M. le lieutenant-colonel Dufour.

Jury des travaux. — MM. les colonels Lecomte, président, Lochmann, Techtermann, Schweizer, v. Elgger.

Le programme de la réunion sera arrêté ultérieurement.

SECTION VAUDOISE

L'assemblée des délégués de la section vaudoise a eu lieu le 5 mars, à 3 h., au Casino-Théâtre, sous la présidence de M. le colonel Thélin.

43 officiers étaient présents, savoir : 5 membres du comité cantonal ; 7 délégués représentant les districts d'Aigle, Aubonne, Aven-

ches, Orbe, Payerne et Rolle; 31 délégués des sous-sections de Cossonay (3), Lausanne (20), Montreux (3), Morges (3), Ste-Croix (1) et Moudon (1).

Outre les affaires administratives habituelles, l'ordre du jour portait la nomination du comité pour 1892-1894. Ont été désignés pour en faire partie : M. le lieut.-colonel de Charière de Sévery, président ; MM. les majors E. de Meuron et E. Decollogny, le capitaine J.-J. Kohler, le 1^{er} lieutenant F. Secretan.

Deux travaux de concours ont été présentés cette année. Le jury a délivré un prix de 120 francs à M. le major d'artillerie Manuel pour son travail sur le remplacement des munitions dans le corps d'armée et les nouveaux mouvements de l'artillerie de campagne. Le second prix, de 50 fr., à M. le lieut.-colonel Guiguer de Prangins : Organisation, armement et occupation, par une division d'artillerie de position, d'une position de repli.

M. le colonel Ceresole entretient l'assemblée des mémoires du général baron de Marbot. L'auteur de ces mémoires, parfois juste et impartial pour les troupes étrangères au service de la France, sous l'empire, est particulièrement malveillant envers les Suisses. Ou il les passe systématiquement sous silence, ou il en parle en termes d'une injustice voulue. Notamment dans son récit de la campagne de Russie et de la bataille de Polotsk où, de l'avis de tous les auteurs, les régiments suisses se distinguèrent — l'empereur les porta même à l'ordre du jour de l'armée —, le général de Marbot se montre d'une malveillance incroyable. Il les accuse d'avoir fui devant les Russes.

La *Revue militaire suisse*, par la plume de M. le colonel Lecomte, répond actuellement aux mémoires de Marbot. La dernière livraison est consacrée à la guerre d'Espagne ; la prochaine traitera sans doute de la campagne de Russie. Ces articles sont pleins d'intérêt et réhabilitent les soldats suisses en faisant justice de la malveillance du général français. M. le colonel Ceresole se demande s'il n'y aurait pas lieu, dans ce même but de réhabilitation, que la Société des officiers se nantit de la chose et nommât une commission d'hommes compétents, chargés de reprendre la question, l'examiner à fond en s'aidant de tous les documents qui pourraient être réunis, et dont le travail serait publié en réponse aux accusations des mémoires. Il propose donc que le comité de la section vaudoise des officiers soit chargé de s'adresser au comité central pour que celui-ci, après avoir, s'il le juge convenable, consulté la prochaine assemblée générale, nomme une commission chargée de faire un rapport sur les accusations portées contre les régiments suisses au service de France, dans les mémoires du général baron de Marbot, et spécialement dans le chapitre X du 3^e volume de ces mémoires. — Adopté à l'unanimité.

